

UN MÉMOIRE POUR FAIRE ENTENDRE LES RÉALITÉS DE LA MITIS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ

MONT-JOLI, LE 9 JUILLET 2026. Les élus de la MRC de La Mitis ont adopté, lors de la séance du conseil du 8 juillet, un mémoire portant sur l'accès aux soins de santé de proximité dans La Mitis.

Le mémoire sera transmis à Santé Québec Bas-Saint-Laurent, à Santé Québec ainsi qu'à plusieurs ministres, députés, organisations municipales et partenaires. Les élus souhaitent que les constats et les recommandations qu'il contient soient pris en considération dans les décisions concernant l'organisation des soins de proximité sur le territoire.

La démarche avait été lancée au printemps dernier à l'initiative du conseil de la MRC, dans un contexte marqué par la réduction des heures d'ouverture de l'urgence de Mont-Joli les fins de semaine. Les élus souhaitaient documenter la situation à partir de données objectives et des réalités propres au territoire, tout en tenant compte des préoccupations exprimées par les citoyens, les organismes et les différents acteurs du milieu.

« Comme élus municipaux, nous sommes quotidiennement interpellés par notre population sur cet enjeu. Il était important pour nous d'aller au-delà des perceptions et de documenter la situation de façon rigoureuse afin de contribuer aux réflexions sur l'avenir des soins de proximité dans La Mitis », souligne le préfet de la MRC de La Mitis, Bruno Paradis.

UN PORTRAIT DOCUMENTÉ DE LA RÉALITÉ MITISSIENNE

Le mémoire s'appuie sur les portraits territoriaux de la MRC, sur des données officielles obtenues auprès de Santé Québec Bas-Saint-Laurent dans le cadre d'une demande d'accès à l'information, sur les témoignages transmis à la MRC, ainsi que sur les contributions de plusieurs organismes du milieu.

L'analyse met en évidence que La Mitis présente des caractéristiques particulières qui rendent les soins de proximité particulièrement importants : une population plus âgée que la moyenne québécoise, des vulnérabilités socioéconomiques plus marquées, des enjeux liés à la mobilité, à la littératie ainsi qu'à l'attractivité du territoire.

Elle met également en lumière plusieurs constats concernant l'accès aux soins de proximité dans le contexte de la réduction des heures d'ouverture de l'urgence de Mont-Joli les fins de semaine, constats appuyés par les données officielles, les témoignages recueillis et les contributions des organismes du milieu.

TROIS RECOMMANDATIONS

À la lumière de ses constats, les élus de la MRC formulent trois principales recommandations :

- Reconnaître l'urgence de Mont-Joli comme un service essentiel de proximité et adapter les mécanismes de dépannage médical aux réalités des urgences non ouvertes 24 heures sur 24

- Assurer un corridor diagnostique cohérent en maintenant l'accès aux services de laboratoire et de radiologie nécessaires à une prestation de soins efficace
- Préserver, comme objectif de service, une urgence de proximité ouverte de 8 h à 20 h, sept jours sur sept, appuyée par un plan de couverture médicale durable

Le mémoire recommande également un suivi régulier des indicateurs de débordement et une communication claire et adaptée à la population lors de toute modification de service.

« L'accès aux soins de proximité est un enjeu qui touche directement la qualité de vie, le sentiment de sécurité, l'attractivité de notre territoire et la vitalité de nos communautés. Ce mémoire constitue une contribution constructive afin que les décisions futures tiennent pleinement compte des réalités vécues dans La Mitis », conclut Bruno Paradis.

Le mémoire sera transmis au président-directeur général de Santé Québec Bas-Saint-Laurent, à la ministre de la Santé, à Santé Québec, aux députés concernés ainsi qu'aux principaux partenaires municipaux et régionaux.

À propos de la MRC de La Mitis

La MRC de La Mitis est un gouvernement municipal de juridiction provinciale, dirigé par les maires et mairesses des 16 municipalités du territoire mitissien. Elle assure la planification et facilite le développement cohérent de son territoire selon les principes du développement durable, et ce, par des actions de mise en commun de services, de concertation et de service-conseil destinés aux municipalités, aux organisations et aux individus.

- 30 -

Source :

Adeline Mantyk
Responsable en communication et marketing
418 775-8445 poste 2201
amantyk@mitis.qc.ca

